

# Anthropologie de la mine : travailler sur/dans/avec le secteur minier en Nouvelle-Calédonie\*

## Introduction

Le secteur minier est devenu pour l'anthropologie un objet d'investigation important depuis une trentaine d'années, voire un peu plus (Godoy, 1985). Le jeu des ouvertures et fermetures des sites d'extraction entraîne des mouvements dans la géographie minière et donc dans les études qui lui sont consacrées. Si l'Amérique latine et l'Afrique centrale et australe continuent d'être présentes, la région Indopacifique occupe depuis quelques temps une place de choix et la littérature sur le thème connaît une phase d'expansion rapide dans cette aire géographique (Ballard et Banks, 2003 : 288-290).

L'objet « mine » pose en lui-même des problèmes spécifiques qui en font un thème particulièrement riche pour explorer les enjeux inséparablement théoriques, méthodologiques, éthiques et politiques du terrain. C'est tout d'abord à la fois un objet doté d'une matérialité spécifique, que les notions d'enclave (Sidaway, 2007), de modularité (Appel, 2012) ou de débordement (Letté, 2009) saisissent partiellement, et un espace de déploiement d'analyses anthropologiques de divers ordres (économique, sociotechnique, politique, etc.). C'est ensuite un enjeu complexe, générateur d'interfaces multi-situées entre acteurs et institutions. À la croisée des champs de l'entreprise, de l'État et de la gouvernance des ressources naturelles, c'est aussi un thème qui n'appartient pas au monde traditionnel de l'anthropologie<sup>1</sup>. La multiplicité des arènes, interfaces et acteurs constitutifs du « champ minier » pose ensuite des problèmes de

---

\* Je remercie Benoît Trépiéd et Véronique Fillol pour leurs commentaires stimulants d'une première version de ce texte.

1. Ricardo Godoy (1985) note, dans la revue de la littérature mentionnée plus haut, la faiblesse de la littérature anthropologique sur la mine, hormis dans le champ des migrations et des rapports interethniques.

méthode, et entre autres d'accès à l'information, qui compliquent la « symétrie méthodologique » au principe d'une anthropologie rigoureuse. Enfin, l'extrême inégalité des rapports de forces entre acteurs et les questions liées au financement de la recherche soulèvent d'importantes questions éthiques et politiques et rendent l'idée de neutralité illusoire, ce qui implique une réflexion renouvelée sur les régimes d'engagement des anthropologues dans l'arène minière.

Dans ce texte, nous allons privilégier une entrée qui est en même temps un objet de controverse, et que l'on peut aborder ainsi : on repère vis-à-vis de ce (relativement) nouvel objet minier des lignes de clivage qui reproduisent celles qui traversaient – et traversent encore – l'anthropologie du développement : d'un côté des chercheurs impliqués dans des formes variées d'expertise et de recherche finalisée, dont les travaux sont souvent vus comme peu légitimes du point de vue des canons académiques, de l'autre, des anthropologues critiques, plutôt adeptes de la déconstruction, mais refusant de se commettre dans ce monde toujours suspect de visées hégémoniques occidentales (voir sur ce point Mosse et Lewis, 2006 ; Bierschenk, 2008). Cette opposition entre positions « modérées » et « radicales » sous-tendrait, selon Colin Filer (1999a), une opposition entre une vision pluraliste de l'arène minière, d'un côté, et un point de vue dualiste (et populiste) de l'autre, insistant sur le face-à-face inégal entre communautés locales et firmes minières.

Je traiterai dans une première partie des problèmes que pose l'anthropologie de la mine et des divers positionnements qui y répondent. Dans la seconde section, je réduirai la focale au cas néo-calédonien, avant de présenter dans la 3<sup>e</sup> partie le contexte et les enjeux des cas présentés ici, ainsi que mon implication en tant qu'anthropologue<sup>2</sup>. Je développerai ces cas, en insistant particulièrement sur l'arène nouvelle que représente le CNRT « Nickel et son environnement », agence de financement de la recherche sur le nickel en Nouvelle-Calédonie créée en 2007. L'analyse en termes de « forum hybride » de cette instance sera complétée par une réflexion sur la demande sociale dans le champ de l'anthropologie de la mine. La conclusion reviendra rapidement sur les apports de cette dernière

---

2. Ce texte résulte à la fois de travaux de recherche sur l'enjeu minier en Nouvelle-Calédonie (en particulier le programme « La politique du nickel entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise. Trajectoires minières et industrielles comparées en Nouvelle-Calédonie » financé par le CNRT « Nickel et son environnement), de ma position de représentant de l'IRD au conseil scientifique du CNRT et des différents moments d'implication dans l'arène minière, liés en particulier à des négociations de projets de recherche ou d'expertise avec les collectivités et les industriels et des restitutions à différents acteurs de l'arène. Il poursuit par ailleurs une réflexion sur les questions des implications de l'anthropologue et des applications de l'anthropologie (Le Meur, 2007, 2008, 2011).

dans ses différents positionnements et sur certains des enjeux problématiques auxquels elle est confrontée, avant de dessiner quelques pistes insistant sur la nécessité d'une approche équilibrée, « symétrique », des différents acteurs de l'arène minière.

## Mine et anthropologie : problèmes et positionnements

La mine et le développement présentent des analogies du point de vue des controverses que ces objets déclenchent concernant les « bons » positionnements et les engagements « légitimes » des anthropologues. En amont de cet enjeu, la ressemblance tient aussi à ce que ces deux mondes génèrent des situations d'interface marquées par de fortes asymétries en termes de pouvoir et de ressources et de profondes discontinuités normatives et cognitives. On peut ici reprendre la définition d'Olivier de Sardan qui définit le développement de manière non normative, comme situation sociale :

« L'ensemble des processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprises par les biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu, et reposant sur une tentative de greffe de ressources et/ou techniques et/ou savoirs ». (Olivier de Sardan, 1995 : 7)

Face à cet objet défini de manière nominaliste<sup>3</sup>, on peut repérer quatre grandes postures : une anthropologie « a-développementiste », qui laisse cet objet impur hors champ, car toujours soupçonné d'entraîner l'anthropologue vers les démons de l'application ; une anthropologie critique « néo-dépendantiste » (au sens où Foucault, souvent lu de manière hâtive, s'est substitué au Marx des théories dépendantistes des années 1960-70 ; cf. Bierschenk, 2008), qui tend souvent à la sur-théorisation, oscillant entre populisme et misérabilisme et souffrant, pour reprendre le trait acide de Moore (2000 : 659), à la fois d'« anémie ethnographique » et d'« amnésie historique » ; une anthropologie appliquée, très développée aux USA en particulier, qui présente les caractéristiques inverses à la précédente : très empirique, peu théorisée (Wright, 1988 ; Bennett, 1996) ; une anthropologie interactionniste et politique du développement insistant sur les processus induits par les « situations de développement » (Long, 1989 ; Olivier de Sardan, 1995 ; Mosse et Lewis, 2006).

---

3. « Il y a tout simplement « développement » là où il y a des « développeurs » ; là où un des groupes se réclamant de la mise en œuvre du développement organise un dispositif d'intervention sur d'autres groupes sociaux » (Chauveau, 1985 : 164).

Colin Filer, analysant les positionnements des anthropologues face à l'enjeu minier, distingue, comme je l'ai écrit en introduction, « modérés » et « radicaux » (ce sont ses termes). Critiquant Stuart Kirsch lorsque celui-ci voit dans l'activisme une extension naturelle de la réciprocité à la base du « pacte ethnographique »<sup>4</sup>, il plaide en faveur d'un rôle neutre de « courtier honnête » pour l'anthropologue qui doit aider les groupes impliqués à saisir et prendre en compte leurs attentes et points de vue mutuels (Filer, 1999a : 89)<sup>5</sup>. Kirsch soutient quant à lui que des différences structurelles de pouvoir entre industriels miniers et propriétaires fonciers locaux invalident l'hypothèse de Filer relative à la possibilité même de négocier sur un (relatif) pied d'égalité (Kirsch, 2002 : 180 ; voir aussi Hyndman, 2001, pour une position proche). Les vues de Kirsch et Filer ne sont pas totalement contradictoires, comme ils le reconnaissent eux-mêmes : Filer suggère la possibilité stratégique pour l'anthropologue de passer d'une position à l'autre, en fonction de l'appréciation des changements de contexte (1999a : 90), tandis que Kirsch admet que l'analyse en termes de groupes stratégiques de Filer est acceptable tant que les asymétries structurelles sont prises en compte (2002 : 181).

Deux autres arguments avancés dans ce débat mais non repris en tant qu'éléments de la controverse me paraissent importants.

Kirsch met l'accent sur la nécessité pour l'anthropologue de participer à des alliances suffisamment robustes dans le contexte très asymétrique de l'arène

---

4. Au sens où Abélès emploie le terme, en tant qu'accord plus ou moins explicitement négocié entre l'anthropologue et ses interlocuteurs, permettant au premier de réaliser le travail d'enquête (2002 : 37-40). Olivier de Sardan utilise l'expression pour qualifier la relation entre le chercheur de terrain et son lecteur (2008 : 28-32). Il me semble que ces deux acceptions peuvent se combiner – ce qui ne simplifie pas les relations en jeu –, dans des contextes de plus en plus fréquents où les « informateurs » sont tout autant producteurs de savoirs alternatifs et lecteurs ou auditeurs des anthropologues (voir Kirsch, 2006 ; Le Meur, 2011).

5. La controverse démarre dans *Anthropology Today* (Kirsch, 1996 ; Filer, 1996) et se poursuit dans des textes ultérieurs (Filer, 1999 ; Kirsch, 2002). La notion d'« anthropologie inverse » dans l'ouvrage du même nom de ce dernier (Kirsch, 2006) constitue un approfondissement de cette réflexion, ainsi que son commentaire de Catherine Coumans (Coumans, 2011 : S40-41) : « Le concept d'anthropologie inverse [*reverse anthropology*] fut utilisé en premier par Roy Wagner (181 : 31) pour décrire la manière dont les cultes du cargo mélanésiens traitaient des notions capitalistes de profit, travail salarié et production. Wagner soutenait que les cultes du cargo constituaient la contrepartie interprétative de l'étude de la culture, et par conséquent, une sorte d'anthropologie inversée. Je développe cette analogie en examinant la façon dont les Yonggom déploient des analyses autochtones dans le cadre de leurs luttes politiques avec la compagnie minière et l'État. Je montre aussi dans quelle mesure les éléments dérivés des analyses autochtones peuvent contribuer aux débats politiques et théoriques contemporains sur ces enjeux » (Kirsch, 2006 : 3).

minière, alliances incluant populations autochtones, ONG et juristes. Il ne s'agit pas uniquement de construire un rapport de force, mais aussi de prendre en compte des sources cognitives et normatives alternatives qui remettent en cause le monopole de porte-parole de l'anthropologue, point que Kirsch développera ultérieurement (2006). N'oublions pas, en effet, que la thématique du courtage évoquée par Filer est structurellement organisée autour de la tension entre continuité et discontinuité sociale et cognitive qui donne sa dimension stratégique au rôle du courtier en situation d'interface (Bierschenk *et al.*, 2000).

Le second argument est avancé par Filer (1999a : 90). Il met en relation positionnement des anthropologues (l'opposition politique entre modérés et radicaux) et point de vue théorique sur l'arène minière : la position radicale correspondrait selon lui à une vision dualiste, polarisée entre firme et communauté, tandis que la position modérée supposerait une vision pluraliste de l'arène minière, moins polarisée et ouvrant donc des espaces d'action potentiellement plus larges<sup>6</sup>. Ce point nous amène à revenir sur l'analogie évoquée plus haut entre développement et mine. La métaphore de la greffe fonctionne *a priori* moins bien pour la seconde dans la mesure où, à la différence d'un projet de développement, un projet minier ne vise pas une logique de greffe mais d'enclave, et ne génère pas les mêmes effets que la machine développementiste (Ferguson, 2005). Toutefois, les évolutions actuelles tendent à relativiser la différence, en particulier avec la montée en puissance du discours de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE). Ce discours imprègne en particulier les accords locaux de partage des bénéfices qui peuvent être conçus comme des instruments d'une gouvernementalité néolibérale ou encore comme des outils d'autorégulation du secteur minier à l'échelon global, mais aussi comme des éléments contribuant à la production d'une politique publique « par le bas » (Le Meur *et al.*, 2013). Ces trois niveaux interprétatifs ne s'excluent pas et on peut leur ajouter l'hypothèse proposée par Catherine Coumans selon laquelle « les débats sur la RSE légitiment et facilitent les relations entre un large éventail d'acteurs et de compagnies minières » (2011 : 529). Cette hypothèse, à tester empiriquement (les marges de manœuvre varient en fonction de facteurs nombreux, renvoyant aux ressources et stratégies des acteurs en présence), rapproche de nouveau la mine

---

6. On pourrait étendre cette corrélation entre registres politiques et scientifiques au plan méthodologique et éthique, la position modérée/pluraliste passant par une symétrie méthodologique (qui est aussi axiologique : la reconnaissance d'une capacité d'action à toutes les acteurs, quel que soit le jeu de contraintes) tandis que la position radicale/dualiste risque plus évidemment de céder à des formes de populisme ou de misérabilisme idéologique (deux faces de la même pièce ; cf. Olivier de Sardan, 1995 : 106-107). Cette opposition n'est toutefois pas nécessairement homologue à celle entre posture fondamentale et posture appliquée (je remercie Benoit Trépiéd pour avoir attiré mon attention sur ce dernier point).

du développement comme enjeu discursif et politique : on pense ici à la généalogie coloniale tardive du terme et à son appropriation par les leaders de la décolonisation (Cooper, 1997). Ce rapprochement devient d'autant plus apparent que les entreprises minières financent ou mettent en œuvre des projets de développement sous couvert de RSE, projets qui constituent des formes spécifiques de compensation (Banks *et al.*, 2011). Il est certain que l'émergence de la RSE, quelles que soient les fins qu'elle serve, entraîne à la fois un élargissement de l'arène minière et une publicisation des enjeux (au-delà de l'arène locale), bien que certaines clauses des accords de partage des bénéfices soient le plus souvent marquées du sceau de la confidentialité (O'Faircheallaigh, 2008)<sup>7</sup>.

Le positionnement de l'anthropologue au sein de cette arène minière élargie résulte donc d'une part de choix politiques, théoriques et éthiques, et d'autre part des formes concrètes de son implication : chercheur dans un institut de recherche, consultant indépendant, salarié d'une ONG, employé d'une firme minière, etc. L'analyse de ces modalités d'implication, qui sont autant de formes d'« encliquage » (Olivier de Sardan, 2008 : 93-94 ; Le Meur, 2011 : 100, 105), doit préserver l'idée de symétrie méthodologique que met à mal un usage normatif des termes « embarqué/activiste » (*embedded/advocate* ; Coumans, 2011 : S33-36) utilisés pour qualifier respectivement les anthropologues travaillant du côté de l'industrie minière et des communautés locales. Le principe de symétrie suppose d'analyser empiriquement les formes et conditions de l'implication des anthropologues auprès des différents groupes d'acteurs et organisations composant l'arène minière, en termes de marges de manœuvre, d'imputabilité et aussi d'intérêt des deux parties. Ce dernier aspect mérite une clarification conceptuelle : il n'est pas question de revenir ici à une vision étroite de la notion de stratégie, même si l'on voit bien que pour une entreprise, l'embauche d'experts anthropologues ou sociologues nourrit des objectifs de gestion du risque social, de contrôle de l'information publique et d'obtention d'un « permis social d'opérer ». Les intérêts tout comme les identités des acteurs se construisent dans le cours de leurs actions et interactions (cf. sur ce point Callon & Law, 1982), de la même manière que des groupes stratégiques (Bierschenk, 1988) se constituent ou se défont autour des enjeux d'un projet (d'extraction minière ou de développement) qu'ils contribuent à définir. On mobilisera ici le canevas proposé par Callon (1986) et organisé autour des notions de problématisation, d'entre-définition des acteurs, d'intéressement

---

7. On ajoutera qu'inversement, la logique de greffe du développement est également devenue génératrice de phénomènes d'enclave, à mesure que les canaux de la rente du développement se décentralisaient sans se coordonner, créant des inégalités entre territoires, groupes sociaux, administrations et organisations en termes de ressources distribuées.

et d'enrôlement<sup>8</sup>, pour explorer les formes d'implication, d'encliquage, d'enchâssement ou d'activisme prises par l'action des anthropologues dans l'arène minière. Il s'agit aussi d'un point de vue scientifique de peser les gains et les risques heuristiques d'un positionnement donné.

Nous allons à présent faire un rapide état des lieux de l'anthropologie de la mine en Nouvelle-Calédonie avant de passer à l'analyse de différentes situations d'implication.

## Anthropologie de la mine en Nouvelle-Calédonie

Jusqu'à une période récente, la mine a peu intéressé les anthropologues en Nouvelle-Calédonie. Le thème apparaît timidement dans des textes des années 1990. Isabelle Leblic évoque très brièvement le roulage sur mine dans son bilan des débuts de la provincialisation 1989-91 (1993 : 240-251) tandis qu'Alban Bensa et Jean Freyss (1994), réfléchissant aux effets de la monétarisation de l'économie kanak, n'évoquent pas la question, pas plus que Michel Naepels dans son ouvrage sur les conflits fonciers à Houaïlou (1998)<sup>9</sup>. Dans le livre collectif *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins* (David *et al.*, 1999), l'enjeu minier est absent de la section consacrée au développement et ne figure que dans celle qui traite du rééquilibrage (Carnuccini et Guillaud, 1999). Un an plus tard, Jean Guiart (1998) commente l'*Économie assistée* de l'économiste Jean-Freyss (1995) et entre autres son traitement de la question minière, ce dernier livre s'avérant être le pivot de la littérature récente sur le thème en Nouvelle-Calédonie. La thèse de Leah Horowitz (2002) puis l'enquête menée par l'Institut agronomique néocalédonien (Sourisseau *et al.*, 2006) et l'article de Christine Demmer sur les relations entre mine et autochtonie (2007) marquent le démarrage des travaux en sciences sociales sur la mine en Nouvelle-Calédonie et la création d'une agence de financement de la recherche sur ce thème, le CNRT « Nickel et son environnement », contribuera à approfondir la tendance (nous y reviendrons). Il est dommage à cet égard que Benoît Trépied (2011) dans un article récent,

---

8. « L'enrôlement n'implique pas, mais n'exclut pas des rôles préétablis. Il désigne le mécanisme par lequel un rôle est défini et attribué à un acteur qui l'accepte. L'enrôlement est un intéressement réussi. Décrire l'enrôlement, c'est donc décrire l'ensemble des négociations multilatérales, des coups de force ou des ruses qui accompagnent l'intéressement et lui permettent d'aboutir » (Callon 1986 : 189-190).

9. Son dernier livre qui propose une anthropologie historique du politique et de la violence à Houaïlou fait également l'impasse sur l'enjeu minier auquel il est fait une rapide allusion concernant les transformations contemporaine de l'économie des ménages (2013 : 233-234), alors que la question est au cœur de l'histoire de cette localité.

qui pose de manière très claire et argumentée les paramètres de la relation entre recherche et décolonisation, néglige cette expérience et plus largement la question minière (mentionnée en passant, p. 163 et 175) comme enjeu de recherche en sciences sociales et de construction d'une nation décolonisée<sup>10</sup>. Le présent article vise à combler cette lacune.

On peut proposer plusieurs interprétations non exclusives de cette découverte tardive de la mine par les anthropologues spécialistes de la Nouvelle-Calédonie. Une première piste renvoie à un style d'anthropologie très classique, peu disposé à se pencher sur des enjeux non traditionnels, correspondant au premier groupe mentionné dans la section précédente, les « anthropologues a-développementistes ». La seconde interprétation, plus intéressante, prend en compte le contexte historique et politique du pays, à savoir son histoire longue de ségrégation raciale et spatiale, le climat de guerre civile qui a marqué les années 1980 et les effets durables de cette trajectoire sur une société calédonienne fonctionnant selon une logique très segmentaire. Les travaux historiques d'Isabelle Merle (1995) et Benoît Trépiéd (2010) abordent la question minière à l'époque coloniale et il est frappant de noter qu'à une dizaine d'années d'intervalle (la durée séparant les terrains de ces deux thèses), il est devenu possible d'enquêter dans les différentes communautés ethniques, sous réserve d'une immersion suffisamment prolongée. Or, la mine est un objet hybride du point de vue géographique (elle est difficile à classer selon la dichotomie rural-urbain) et socio-ethnique, l'entrée des Kanak dans le monde de la mine, plus ancienne qu'on ne le dit souvent<sup>11</sup>, s'étant accélérée avec la fin de l'indigénat en 1946 et surtout depuis les années 1980. L'ouverture progressive de l'arène minière et le développement de recherches en sciences sociales sur ce thème reflètent l'apaisement relatif du pays engagé depuis bientôt quinze ans dans un processus de « décolonisation négociée ». Mais un changement concomitant de contexte nous offre une troisième clé d'analyse de la relative absence de la mine dans les analyses anthropologiques antérieures. Ce changement touche directement la question minière qui, depuis les années 1990, avec le « préalable minier » et l'accord de Bercy du 1<sup>er</sup> février 1998, a été placée au centre des négociations par

---

10. L'expérience de l'Institut agronomique néo-calédonien, dont la programmation est également le fruit d'une concertation entre élus et chercheurs, sur la base d'une demande des premiers, n'est malheureusement pas analysée non plus, tout juste mentionnée (Trépiéd, 2011 : 170). Cette prise en compte de la demande politique, que l'on retrouve sous une forme un peu différente au CNRT « Nickel et son environnement » et, depuis quelques temps, à l'IFREMER, est pourtant au cœur de la relation entre recherche et décolonisation et mériterait à cet égard une analyse critique.

11. Voir en particulier les rapports d'inspection des années 1920 et 1930 ; Centre des Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence), Fonds ministériel, Affaires politiques, cartons 746-747.



les partis indépendantistes, alors qu'elle était paradoxalement très en retrait dans les années 1980 : on serait passé d'une utopie plutôt ruraliste (Demmer, 2002 : 125-37) à une autre utopie structurée par le développement minier.

Le démarrage de projets d'extraction et de transformation du nickel impliquant des multinationales géantes (actuellement Vale, Glencore, Xstrata) parallèlement à la montée en puissance des dispositifs environnementalistes a engendré une nouvelle complexification du jeu minier, avec l'arrivée de nouveaux acteurs (multinationales, ONG internationales, agences multilatérales) et de nouveaux discours (RSE, développement durable, environnement, autochtonie), la possibilité de négocier certains points de contentieux dans de nouvelles arènes extérieures (onusiennes en particulier) et l'émergence de nouveaux<sup>12</sup> courtiers politiques.

À ces transformations de l'arène minière, observées ailleurs (Ballard et Banks, 2003), correspondent des renouvellements de la discipline anthropologique quant à ses objets et à ses approches, plus attentives aux logiques multi-situées inhérentes aux processus hétérogènes subsumés par la catégorie-valise de globalisation. Ces deux tendances entrent en résonance avec une demande sociale elle-même aiguillée par les mutations politiques et économiques de l'époque. L'accroissement et la diversité de la demande sociale combinés à un intérêt croissant pour le thème de la mine ouvrent un champ de manœuvre large, et sans doute un peu miné, à l'anthropologie, que ce soit en termes de types de recherches ou de positionnements institutionnels. Cette dimension fait l'objet de la section qui suit.

## **Anthropologie de la mine en Nouvelle-Calédonie : entre stratégies bilatérales et institutionnalisation**

La Nouvelle-Calédonie est un petit pays de moins de 300 000 habitants, à la fois très segmenté géographiquement, socialement et politiquement, et structuré par des réseaux souvent de type clientéliste qui permettent un accès rapide aux arènes « nationales ». En d'autres termes, et pour emprunter à l'anthropologie sociale britannique des années 1950-60, cette société de forte interconnaissance – *face-to-face society* – peut facilement glisser, à un échelon ou à un autre, vers des situations conflictuelles de *back-to-back society*.

---

12. La répétition un peu insistante de l'adjectif « nouveau » tend à masquer le fait qu'il s'agit dans certains cas d'une affaire de degré (les agences multilatérales étaient déjà là avant les années 2000 et le discours de l'autochtonie existait déjà, certes dans d'autres acceptions), même si l'ensemble de ce renouvellement transforme radicalement la morphologie et le fonctionnement de l'arène minière.

Second point, la tension entre polarisation et pluralisation de l'arène minière, évoquée plus haut comme correspondant à des approches différentes du thème, est également entretenue par les stratégies des acteurs de la mine. Les réflexes anciens (mais durables) des industriels miniers les poussent vers le bilatéral et l'opacité tandis que certaines initiatives récentes visent au contraire plus d'ouverture et de transparence, souvent autour des impacts environnementaux de la mine.

Ces initiatives sont bien souvent la résultante longuement négociée de conflits miniers, comme le CCCE (Conseil consultatif coutumier de l'environnement) issu du Pacte pour le développement durable du Grand Sud négocié entre le comité autochtone RhêêbùNùù, les autorités coutumières et Vale en 2008 (cf. Horowitz, 2012) ou l'CEIL (Observation et informations sur l'environnement), créé par la province Sud en 2009. Ces organes liés au projet minier industriel du Sud trouvent leurs pendants au Nord, autour du projet Koniambo au montage original<sup>13</sup>. Le Comité environnemental Koniambo (CEK) et l'Observatoire des impacts socio-économiques du projet Koniambo sont deux instances de suivi des effets du projet minier, confrontées respectivement à un manque d'autonomie (pour le premier) et à un manque de volonté de l'opérateur minier (pour le second, même si la situation semble avoir récemment évolué de ce point de vue<sup>14</sup>).

La situation néo-calédonienne actuelle concernant l'exploitation et la politique minières est marquée par un pluralisme généralisé, touchant les dispositifs politico-administratifs (le « millefeuille institutionnel » calédonien), les montages financiers et économiques organisant les entreprises minières, les répertoires discursifs – politiques, autochtones, coutumiers, environnementaux, développementistes – mobilisés dans l'arène minière. Dans ce contexte, les relations entre la recherche scientifique et le monde de la mine, longtemps teintées d'incompréhensions et de méfiances réciproques, ont pris un tour nouveau, plus institutionnalisé, en particulier *via* la création en 2007 d'une agence de financement de la recherche sur le nickel, le CNRT « Nickel et son environnement ».

---

13. La société KNS résulte d'une *joint-venture* entre la SMSP et Xstrata. La SMSP détenue depuis 1990 par la SOFINOR, société d'investissement de province Nord gouvernée par les indépendantistes, est majoritaire à 51 %, contre 49 % à Xstrata, multinationale anglo-suisse qui a récemment fusionné avec Glencore pour devenir la 4<sup>e</sup> entreprise minière mondiale.

14. Entretiens en 2012 avec Alcide Ponga directeur des services extérieurs de KNS et Jean-Louis Tydjepache, chef de département relation avec les communautés et responsabilité sociale de l'entreprise, au sein de cette même direction.

## Le CNRT « Nickel et son environnement » comme forum hybride

Le CNRT « Nickel et son environnement » est un groupement d'intérêt scientifique (GIS). Si son budget est alimenté par les collectivités et les industriels miniers, ses instances fonctionnelles (conseil scientifique, conseil d'administration) sont basées sur une représentation au tiers des collectivités, des compagnies minières et des instituts de recherche.

Le CNRT joue un rôle de traduction (d'une partie) de la demande sociale en matière de recherche sur la mine et il revêt une forme de forum hybride, au sens où il constitue un dispositif d'exploration des identités et d'apprentissage mutuel des savoirs de ses membres (Callon *et al.*, 2001 : 58-59). Plus précisément, on peut le qualifier de forum hybride « expert » plutôt que « citoyen » du fait de sa composition qui ne reflète qu'un segment de l'arène minière, limité aux experts institutionnels de la politique minière. En plus d'orienter et de financer la recherche, le CNRT fonctionne comme une interface institutionnalisée, qui à la fois régule des relations auparavant bilatérales et opaques et permet la construction progressive d'une intercompréhension entre acteurs de l'arène minière, du moins entre les acteurs représentés, à savoir la triade industrie/collectivités/recherche. En d'autres termes, la « société civile », et en particulier les associations environnementales, les organisations autochtones, les ONG internationales, de même que les autorités coutumières ne font pas partie de cette agence, ce qui pose question si l'on considère le rôle de ces instances dans les conflits miniers et tout particulièrement dans la négociation du Pacte pour le développement durable du Grand Sud avec Vale. On pense aussi à l'alliance invoquée par Stuart Kirsch entre populations autochtones, ONG, juristes et chercheurs, anthropologues en particulier (1996, 2002).

L'histoire des négociations qui ont présidé à la création du CNRT « Nickel et son environnement » reste encore à faire<sup>15</sup> mais certains éléments sont établis, en particulier concernant les délicats équilibres qu'il a fallu trouver entre entreprises minières : la SLN, entreprise historique de la colonisation néocalédonienne ainsi que Vale et KNS sont représentées et les 2 autres voies sont celles du Syndicat des industriels de la mine, permettant une représentation des « petits mineurs », l'un d'eux, Alban Tremblier, étant président du CA du CNRT<sup>16</sup>. Côté collectivités, les trois provinces, le gouvernement et l'État

---

15. Notons qu'il s'est écoulé trois ans entre l'annonce officielle de sa création lors des assises de la recherche en 2004 et son acte de naissance au *Journal officiel* le 10 octobre 2007.

16. Alban Tremblier dirigeait l'entreprise minière Gemini (Gestion exploitation mines de nickel) exploitant en particulier les massifs de Nakéty (Canala) avant de devenir en 2012 le « monsieur mine » de la province Sud.

français sont représentés, tandis que la recherche n'inclut pas l'Institut Pasteur, malgré l'importance accordée à la santé dans les discours officiels du CNRT sur les domaines de recherche prioritaires<sup>17</sup>. L'exclusion de la société civile et des autorités coutumières s'est faite très en amont, sans débats publics sur ce point.

Le CNRT comme forum expert hybride, contribue donc à une remise en question limitée de formes habituelles de délégation du pouvoir et du savoir respectivement aux politiques et aux scientifiques (Callon *et al.*, 2001). Au-delà de la recherche d'équilibres politiques et institutionnels qui a orienté la composition de cette instance, l'analyse de son fonctionnement sur ses cinq premières années de vie et les évolutions de ses membres nous donnent des indications concernant l'étendue de ces remises en cause. Trois axes sont financés à part égale – environnement, société, technologie – avec, pour cette première période, une faible interdisciplinarité inter-axe. Le CNRT a joué le jeu de la recherche fondamentale, y compris en sciences sociales, alors même que les réticences étaient grandes initialement, en particulier du côté des industriels, plutôt favorables à une logique d'expertise ou du moins de recherche très finalisée.

Concernant l'axe « Nickel et société », deux appels à projet ont été ouverts, l'un sur la gouvernance minière à l'échelon des différents sites d'extraction et de transformation, l'autre, plus « macro », sur le rôle de l'industrie du nickel dans le développement du pays. Le projet retenu pour le premier appel a produit une analyse historique comparative des reconfigurations sociales, politiques, économiques de l'arène minière et a travaillé en particulier sur la sous-traitance locale et les accords entre communautés et industries comme interfaces sociales, enjeux de reconnaissance, instruments de circulation de la rente minière et éléments de production des politiques publiques (ce projet se termine en 2014).

L'autre appel, qui a vu deux réponses concurrentes s'affronter, a été finalement annulé après un long conflit mené par l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) et qui s'est terminé en justice, à l'avantage de celle-ci (sur un argument de forme). Ce cas est significatif pour ce qu'il dit de la gouvernance du CNRT : cette agence a mis en place une forme de gouvernance fondée sur le consensus, formule qui a porté ses fruits à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, mais ne peut fonctionner que si tous les participants s'accordent sur cette logique. Si l'une des parties-prenantes la refuse, comme l'UNC dans cette affaire (quelles que soient les raisons de cette position et quoi qu'on puisse en penser), et que les autres persistent dans une volonté de recherche de consensus, il y a blocage au profit du bloqueur.

---

17. Sont représentés l'IAC, l'IRD, le BRGM, l'IFREMER et l'UNC.

Les appels à projets qui ont suivi sur la sous-traitance et les indicateurs de suivi socio-économique n'ont pas été pourvus pour deux raisons : l'étroitesse du bassin local de la recherche et surtout l'inadéquation entre une demande de type expertise et un mode de financement ajusté au monde de la recherche, ce qui est significatif quant à l'orientation du CNRT. Un troisième appel de cette seconde vague a donné lieu à un programme (NERVAL) qui démarre en 2013 sur la question de la valeur des lieux dans les zones minières, et plus précisément sur les critères et les échelles de grandeur sur lesquels les acteurs sociaux se basent pour accorder une valeur à un lieu, une terre, un espace. Le programme combine donc une réflexion fondamentale, à base empirique, sur la notion de valeur avec un travail plus appliqué concernant la possibilité d'établir des équivalences entre ces échelles de valeur pour permettre le démarrage d'une négociation entre les parties prenantes d'un projet minier. Je reviens ci-après sur les enjeux de ce programme par rapport à notre discussion.

## **Demande sociale et anthropologie de la mine**

On se demandera dans quelle mesure la création du CNRT a pu modifier les relations entre recherche et industrie minière et, par ricochet, avec les collectivités. Il faut tout d'abord s'arrêter sur la manière dont la demande « remonte » (l'image est significative) vers le CNRT vu ici comme dispositif de traduction et de mise en forme d'intérêts et de savoirs hétérogènes. La prise en compte des propositions et attentes des industriels, élus et administrations s'est faite sous forme de fiches écrites discutées lors de forums en 2008 pour le premier quinquennal et en 2012 en préparation du second. L'apparence de linéarité du processus doit être nuancée : les résultats des programmes de recherche en cours, les restitutions partielles effectuées dans ce cadre, les discussions avec des instances politiques ont nourri la réflexion et enrichi les propositions, élargissant et enrichissant le « terrain des restitutions » (Vidal, 2010 : 151-191). Ainsi, la présentation de notre programme sur la « gouvernance minière » aux membres du Comité stratégique industriel/CSI (piloté par l'État français en la personne d'Anne Duthilleul) le 14 octobre 2011 a permis de situer la réception de ses résultats. Le débat qu'elle a suscité a bien montré l'intérêt très marqué des élus indépendantistes pour le thème et l'hétérogénéité des points de vue (entre politiques et industriels et aussi au sein des élus), indiquant la valeur pédagogique des résultats apportés par le projet.

On reste toutefois ici dans le périmètre qui est celui du CNRT, celui du forum hybride expert. L'anthropologue peut-il, dans cette situation, jouer le rôle d'« *honest broker* » revendiqué par Colin Filer (1999a) et mis en pratique, par

exemple, lors de l'atelier rassemblant à Canberra le 2 mai 1997 l'ensemble des parties prenantes du conflit né du désastre environnemental de la mine d'Ok Tedi en Papouasie Nouvelle-Guinée pour en discuter dans un cadre « relativement neutre » les résultats et implications (Banks et Ballard, 1997) ? Le choix fait par le CNRT comme par le CSI de se limiter à un segment de l'arène minière place l'anthropologue en position de porte-à-faux : il devient par défaut le porte-parole quasi institutionnel (du moins dans ce cercle) des acteurs absents, dont il est chargé de faire valoir la voix, alors même que le contexte plus général de la discipline est à la remise en cause de son autorité et à la valorisation de la pluri-vocalité et de la multiplicité des sources de savoirs. On voit bien le risque d'« enclivage institutionnalisé » inhérent à cette configuration, risque que le montage d'un projet comme celui sur la valeur des lieux (NERVAL) évoqué plus haut essaie de contrer *via* un dispositif participatif ouvert aux acteurs exclus du CNRT. En même temps, la combinaison de l'institutionnalisation du CNRT (c'est-à-dire la mise en place de règles et de procédures touchant au financement, aux savoirs produits et à l'organisation des débats) avec l'option de financer des recherches fondamentales (même à visée finalisée) ouvre un espace public qui est dénié à l'expertise et à l'anthropologie appliquée le plus souvent soumises à des clauses de confidentialité (voir Filer, 1999b ; Coumans, 2011).

La création du CNRT contribue à une modification des relations entre chercheurs et industriels mais aussi entre industriels et politiques vis-à-vis de la recherche. Ces changements ne doivent pas être surévalués ou idéalisés et les réflexes de bilatéralisation et d'opacité des relations sont consubstantiels de la logique « contractuelle » (au sens du droit des affaires) de l'industrie. On l'a encore vu récemment avec la stratégie de communication lancée en 2012 par Xstrata pour sortir de l'invisibilité relative dans laquelle le maintenait l'association avec la SMSP au sein de KNS en Nouvelle-Calédonie (et à termes, sans doute, pour négocier des titres miniers en son nom propre). L'entrée choisie, celle du financement de la recherche dans une logique apparente de mécénat, s'est faite en toute opacité et méconnaissance du paysage institutionnel local.

Dans le même temps, les industriels de la mine tendent de plus en plus à solliciter les sciences sociales à des fins d'expertise, d'études d'impact et de médiation sociale, dans le cadre de termes de références plus ou moins contraints ou négociables. Mon expérience personnelle me fait penser que la tendance est à une certaine ouverture, et on peut y voir un effet indirect de la création du CNRT dans ses fonctions de reconnaissance et d'apprentissage mutuels. En 2006, je travaillais pour un bureau d'étude associatif situé à l'interface entre recherche et développement (GRET/Groupe de recherche et d'échanges

technologiques), et nous avons été contacté par Vale (CVRD à l'époque) qui venait d'absorber INCO et reprenait donc le projet industriel de Goro. Notre politique au GRET était d'examiner toutes les demandes, y compris lorsqu'elles émanaient de grands groupes industriels (Areva, Total, etc.), pour jauger de la marge de manœuvre qui nous était proposée. Il est rapidement apparu qu'il s'agissait essentiellement d'une entreprise d'identification des leaders locaux dans le but de les circonvenir, et non pas d'une enquête sociologique ou anthropologique visant à mieux comprendre les arènes dans lesquelles le projet s'insérait. Nous n'avons donc pas donné suite. Six ans plus tard, la proposition de la SLN de monter un travail de médiation sociale, si elle reste encore dans le cadre bilatéral d'une commande d'une entreprise à un groupe de chercheurs<sup>18</sup>, n'en ouvre pas moins des espaces de négociation plus larges, ne serait-ce que sur la qualification même de l'opération (recherche appliquée et non plus consultance) et l'attribution des droits de propriété intellectuelle (aux chercheurs et non à l'industriel). Attendons de voir ce que cette entreprise, qui vise à décrire l'arène polarisée par la SLN sur ses différents sites et contribuer une amélioration du dialogue social, donnera sur le terrain.

## **Conclusions et pistes : pour une anthropologie symétrique de la mine**

Au début de mon affectation en Nouvelle-Calédonie en 2008, j'ai démarré une enquête de terrain sur Thio qui devait porter principalement sur la question foncière. Comme il était impossible de faire un pas sans tomber sur une mine et que cette activité avait marqué le paysage de cette commune d'une empreinte sans doute indélébile, j'ai réorienté ma recherche pour inclure l'enjeu minier dans une démarche anthropologique. L'arrivée d'une stagiaire du master pro « Anthropologie et métiers du développement durable » de l'Université d'Aix-Marseille (Dégremont, 2008) m'a amené à solliciter des financements en particulier auprès de la SLN, qui, en la personne du directeur des mines, Daniel Marini, avait accepté avec un enthousiasme qui m'avait à l'époque surpris, à l'aune des discussions, évoquées plus haut, que nous avons eues deux ans plus tôt avec Vale/CVRD. Cinq années plus tard, la situation a évolué, les gros projets industriels ont avancé à des rythmes divers, d'autres montages ont vu le jour

---

18. Geert van Vliet, Géraud Magrin et Jean-Michel Sourisseau (CIRAD), Sonia Grochain (IAC), Gilles Pestaña (UNC) et moi-même pour l'IRD.

et la stratégie minière et industrielle de la Nouvelle-Calédonie est un enjeu de controverses animées, entre industriels et aussi agences gouvernementales<sup>19</sup>.

Dans ce contexte, le rôle des sciences sociales et plus particulièrement des anthropologues dans le champ minier devient visible à ses différents acteurs et l'institutionnalisation des relations, par exemple *via* des dispositifs tels que le CRNT « Nickel et son environnement », apparaît comme un garde-fou nécessaire à la bilatéralisation et à l'opacité des relations avec les industriels, qui a pu avoir des effets particulièrement délétères par le passé<sup>20</sup>. Ce n'est bien sûr pas une panacée. Les risques pour l'anthropologue sont en particulier liés à l'encliquage institutionnel que génère l'appartenance à ce segment très situé de l'arène minière et qui risquent de l'enfermer dans des questionnements et des raisonnements sous influence des industriels et des collectivités (sans pour autant lui donner un plein accès au cœur stratégique de l'industrie minière). Le rôle de médiateur ou de courtier passe ici, en l'absence d'élargissement des règles d'appartenance au CNRT, par la capacité des chercheurs à effectuer une recherche de qualité apte à donner une voix aux exclus de ce dispositif, et à entrer dans des logiques multiples de restitution des discours et des analyses.

L'absence de symétrie institutionnelle rend d'autant plus aigu le besoin d'une symétrie méthodologique. Mais celle-ci doit s'étendre aux acteurs centraux d'instances telles que le CNRT. Le doctorat en cours de Julien Merlin sur les logiques de mobilisation de l'expertise scientifique et d'autres formes de savoir dans le cadre des controverses environnementales autour du projet de Goro constitue un pas dans ce sens. Cette ouverture correspond à une remontée d'échelle et à une multi-localisation qui sont essentielles au projet d'une ethnographie de la mine. En même temps, l'accès à certaines arènes continuera d'être difficile et les positions de « participation observante » associées aux situations d'expertise resteront des réponses parfois très efficaces à cette contrainte. Le renversement anthropologique en faveur duquel plaide Stuart

---

19. Voir les récentes controverses croisées entre Anne Duthilleul (CSI) et Laurent Chatenay (pour le schéma prospectif d'aménagement de la Nouvelle-Calédonie NC2025) d'une part, et la SLN et la SMSP d'autre part. La demande faite au CNRT, émanant en particulier de la province Nord, de lancer un appel à projet sur la répartition de la valeur ajoutée au sein de la filière nickel en Nouvelle-Calédonie, apparaît comme une tentative « d'instrumentalisation positive » de cet organisme : « positive » au sens où le point de départ non neutre de la province Nord dans le cadre de cette controverse peut déboucher sur un programme de recherche producteur d'une connaissance nouvelle.

20. Voir en particulier les controverses internes au centre IRD de Nouméa entre 2004 et 2008, qui ont abouti à l'éclatement d'une unité de recherche, controverses que Julien Merlin retrace et analyse dans sa thèse en cours, doctorat en anthropologie que je codirige avec Madeleine Akrich, directrice du Centre de sociologie de l'innovation de Mines-ParisTech.



Kirsch devrait en fait être appliqué tous azimuts, en accord avec une vision pluraliste et une approche symétrique de l'arène minière et des capacités et compétences de ses parties prenantes, comme acteurs, producteurs de savoir et public (cf. Stengers, 2013 : 13-15 sur ce dernier point).

## Bibliographie

- ABÉLÈS (M.), « Le terrain et le sous-terrain », in GHASARIAN (C.) (dir.) *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris, Armand Colin, p. 35-43, 2002.
- APPEL (H.), « Offshore work: Oil, modularity, and the how of capitalism in Equatorial Guinea », *American Ethnologist* 39 (4), p. 692-709, 2012.
- BALLARD (C.) et BANKS (G.), « Resource Wars: The Anthropology of Mining », *Annual Review of Anthropology* 32, p. 287-313, 2003.
- BANKS (G.) et BALLARD (C.) (eds.), *The Ok Tedi Settlement: issues, outcomes and implications*, National Centre for Development Studies, Policy Paper no 27, Resource Management in Asia-Pacific, Canberra, ANU, 1997.
- BANKS (G.), KUIR-AYIUS (D.), KOMBAKO (D.) et SAGIR (B.), Corporate community development in Melanesian mining: Past lessons and future challenges, International conference "Mining and mining policy in the Pacific: History, challenges and perspective", Noumea, November 21-25, 2011.
- BENSA (A.) et FREYSS (J.), « La société kanak est-elle soluble dans l'argent ? », *Terrain* 23, 11-26, 1994.
- BIERSCHENK (T.), « Development Projects as Arenas of Negotiation for Strategic Groups. A Case Study from Benin », *Sociologia Ruralis* XXVIII (2-3), p. 146-160, 1988.
- BIERSCHENK (T.), *Anthropology and Development. An historicizing and localizing approach*, Arbeitspapier 87, Institut für Ethnologie und Afrikastudien, Mayence, Université J. Gutenberg, 2008.
- BIERSCHENK (T.), CHAUVEAU (J.-P.) et DE SARDAN Olivier (J.-P.) (dir.), *Les courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala, 2000.
- BENNETT (J.W.), « Applied and Action Anthropology: Ideological and Conceptual Aspects », *Current Anthropology* 37 (1), p. 23-53, 1996.
- CALLON (M.), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique* 36, p. 169-208, 1986.
- CALLON (M.L.) et LAW (J.), « On Interests and their Transformation: Enrolment and Counter-Enrolment », *Social Studies of Science* 12 (4), p. 615-625, 1982.
- CALLON (M.), LASCOURMES (P.) et BARTHE (Y.), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001.
- CARNUCCINI (A.-S.) et Guillaud (D.), « Les fumées de l'usine. Un projet métallurgique à l'appui du rééquilibrage », in DAVID (G.), GUILLAUD (D.) et PILLON (P.) (dir.), *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins : 1989-1997*, Sociétés des Océanistes-IRD, p. 83-99, 1999.
- CHAUVEAU (J.-P.), « Mise en valeur coloniale et développement », in BOIRAL (P.), LANTÉRI (J.-F.) et OLIVIER DE SARDAN (J.-P.) (eds.), *Paysans, experts, chercheurs. Sciences sociales et développement rural*, Paris, Karthala, p. 143-166, 1985.

- COOPER (F.), « Modernizing Bureaucrats, Backward Africans, and the Development Concept », in COOPER (F.) et PACKARD (R.) (eds.), *International Development and the Social Sciences. Essays on the History and Politics of Knowledge*, Berkeley, University of California Press, p. 64-92, 1997.
- COUMANS (C.), « Occupying Space Created by Conflict: Anthropologists, Development NGOs, Responsible Investment, and Mining » (with CA comment by S. Kirsch), *Current Anthropology* 52 (S3), S29-S43, 2011.
- DÉGREMONT (M.), *Opérateur minier et gouvernance locale à Thio. Entre développement, aménagement et environnement*, Mémoire de master en anthropologie, Université de Provence, 2008.
- DEMMER (C.), *Les Héritiers d'Éloi Machoro (1941-1985). Une génération nationaliste au pouvoir à Amââ et Kùöö, villages de Xârâciù (Canala) Nouvelle-Calédonie*, Doctorat en anthropologie, Paris, EHESS, 2002.
- DEMMER (C.), « Autochtonie, nickel et environnement : une nouvelle stratégie kanake », *Vacarme* 39, p. 43-48, 2007.
- DEMMER (C.), *La chefferie minière en question*, Document de travail du programme CNRT « Gouvernance minière », 65 p., 2012.
- FERGUSON (J.), « Seing like an oil company: space, security, and global capital in neoliberal Africa », *American Anthropologist* 107 (3), p. 377-382, 2005.
- FILER (C.), « Letter (comment on Stuart Kirsch) », *Anthropology Today* 12 (5), p. 26, 1996.
- FILER (C.), « The Dialectics of Negation and Negotiation in the Anthropology of Mineral Resource Development in Papua New Guinea », in CHEATER (A.P.) (ed.), *The Anthropology of Power: Empowerment and Disempowerment in Changing Structures*, London, Routledge (ASA Monograph 36), p. 88-102, 1999a.
- FILER (C.) (éd.), *Dilemmas of Development: The social and economic impact of the Porgera gold mine, 1989-1994*, Canberra, Asia-Pacific Press, 1999b.
- FREYSS (J.), *Économie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*, Paris, IEDES-PUF, 1995.
- GODOY (R.), « Mining: Anthropological Perspectives », *Annual Review of Anthropology* 14, p. 199-217, 1985.
- GUIART (J.), *Les Mélanésien devant l'économie de marché*, Nouméa, Le rocher-à-la-voile, 1998.
- HOROWITZ (L.S.), *Stranger in One's Own Village. A micropolitical ecological analysis of the engagements of Kanak villagers with a multinational mining project in New Caledonia*. PhD, Canberra, The Australian National University, 2002.
- HYNDMAN (D.), « Academic Responsibilities and Representation of the Ok Tedi Crisis in Postcolonial Papua New Guinea », *The Contemporary Pacific* 13 (1), p. 33-54, 2001.
- KIRSCH (S.), « Anthropologists and Global Alliances », *Anthropology Today* 12 (4), p. 14-16, 1996.
- KIRSCH (S.), « Anthropology and Advocacy. A Case Study of the Campaign against the k Tedi Mine », *Critique of Anthropology* 22 (2), p. 175-200, 2002.
- KIRSCH (S.), *Reverse Anthropology: Indigenous analysis of social and environmental relations in New Guinea*, Stanford, Stanford University Press, 2006.
- LEBLIC (I.E.), *Les Kanak face au développement. La voie étroite*, ADCK & Presses Universitaires de Grenoble, 1993.
- LE MEUR (P.-Y.), « Anthropologie et développement : une relation à plaisanterie ? », in BIERSCHENK (T.), BLUNDO (G.), JAFFRÉ (Y.) et TIDJANI ALOU (M.) (eds.), *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Paris, APAD-Karthala, p. 151-174, 2007.

- LE MEUR (P.-Y.), « Le développement comme constructivisme. Point de vue anthropologique », *Sociétés politiques comparées* 8 (Revue européenne en ligne d'analyse des sociétés politiques), p. 1-41, 2008.
- LE MEUR (P.-Y.), « Politique et savoirs fonciers en Nouvelle-Calédonie : retour sur une expérience d'anthropologie appliquée », *Journal de la société des océanistes* 132 (1), p. 93-108, 2011.
- LE MEUR (P.-Y.), HOROWITZ (L.S.) et MENNESSON (T.), « Horizontal » and « vertical » diffusion : the influence of Impact and Benefit Agreements (IBAs) on mining policy-production in New Caledonia, *Resources Policy* 38 (special issue Understanding and managing cumulative impacts in resource regions), p. 648-656, 2013.
- LETTÉ (M.), « Débordements industriels dans la cité et histoire de leurs conflits aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *Documents pour l'histoire des techniques* 17, p. 163-173, 2009.
- LONG (N.) (ed.), *Encounters at the Interface. A Perspective in Social Discontinuities in Rural Development*, Wageningen Studies in Sociology 27, Wageningen, Agricultural University, 1989.
- MERLE (I.), *Expériences coloniales. La Nouvelle Calédonie 1853-1920*, Paris, Belin, 1995.
- MOORE (D.S.), « The Crucible of Cultural Politics: Reworking 'Development' in Zimbabwe's Eastern Highlands », *American Ethnologist* 26 (3), p. 654-689, 2000.
- MOSSE (D.) et LEWIS (D.), « Theoretical Approaches to Brokerage and Translation in Development », in LEWIS (D.) et MOSSE (D.) (eds.), *Development Brokers & Translators. The Ethnography of Aid and Agencies*, Bloomfield, Kumarian Press, p. 1-26, 2006.
- NAEPELS (M.), *Histoires de terres kanakes*, Paris, Belin, 1998.
- NAEPELS (M.), *Conjurer la guerre. Violence et pouvoir à Houailou (Nouvelle-Calédonie)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2013.
- O'FAIRCHEALLAIGH (C.), « Understanding corporate-Aboriginal agreements on mineral development: a conceptual framework », in ALI (S.) et O'FAIRCHEALLAIGH (C.) (eds.), *Earth Matters. Indigenous peoples, the extractive industry and corporate social responsibility*, Sheffield, Greenleaf Publishing, p. 67-82, 2008.
- OLIVIER DE SARDAN (J.-P.), *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, APAD-Karthala, 1995.
- OLIVIER DE SARDAN (J.-P.), *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2008.
- SIDAWAY (J.), « Enclave space: a new metageography of development? », *Area* 39 (3), p. 331-339, 2007.
- SOURISSEAU (J.-M.), TYUIENON (R.), GAMBAY (J.-C.), DJAMA (M.) et MERCOIRET (M.-R.), *Les sociétés locales face aux défis du développement économique. Province Nord de Nouvelle-Calédonie*, Nouméa, Institut Agronomique néo-Calédonien-DDE-PN-CIRAD, 2006.
- STENGERS (I.), *Une autre science est possible ! Manifeste pour un ralentissement des sciences*, Paris, La Découverte, 2013.
- TRÉPIED (B.), *Une mairie dans la France coloniale. Koné, Nouvelle-Calédonie*, Paris, Karthala, 2010.
- TRÉPIED (B.), « Recherche et décolonisation en Nouvelle-Calédonie contemporaine : lectures croisées », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines* 24, p. 159-187, 2011.
- VIDAL (L.), *Faire de l'anthropologie. Santé, sciences et développement*, Paris, La Découverte, 2010.
- WRIGHT (R.M.), « Anthropological Presuppositions of Indigenous Advocacy », *Annual Review of Anthropology* 17, p. 365-390, 1988.

*Cahiers du*  
**PACIFIQUE SUD CONTEMPORAIN**  
Hors série n° 2

Sous la direction de  
Véronique Fillol et Pierre-Yves Le Meur

# Terrains océaniques : enjeux et méthodes



L'Harmattan

COMITÉ SCIENTIFIQUE :

Annemarie Dinvaut, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse

Adriano Favole, Université de Turin, Italie

Véronique Fillol, Université de la Nouvelle-Calédonie

Patrice Godin, anthropologue, Nouvelle-Calédonie

Pierre-Yves Le Meur, IRD

Claire Moyses, Inalco/CNRS

Gilles Pestaña, Université de la Nouvelle-Calédonie

Marie Salaün, Université de Nantes

Jean-Michel Sourisseau, CIRAD

Benoît Trépied, CNRS

AVEC LE CONCOURS DE :



ILLUSTRATION DE COUVERTURE :

*Peinture du Golfe*, anonyme, fragment, collection René ZIMMER

MISE EN PAGE

Totem Infographie | Tél. : (687) 79 54 30 | [contact@totem.nc](mailto:contact@totem.nc)

© LHarmattan, 2014

5-7, rue de l'Ecole-Polytechnique, 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>

[diffusion.harmattan@wanadoo.fr](mailto:diffusion.harmattan@wanadoo.fr) - [harmattan1@wanadoo.fr](mailto:harmattan1@wanadoo.fr)

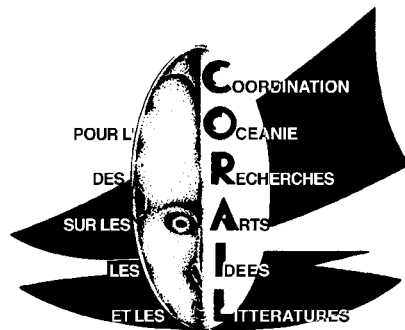
ISBN : 978-2-343-04104-9

EAN : 9782343041049

Sous la direction de  
Véronique Fillol et Pierre-Yves Le Meur

# Terrains océaniques : enjeux et méthodes

ACTES DU 24<sup>e</sup> COLLOQUE CORAIL - 2012



L'Harmattan